

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

PROGRAMME D'ORIENTATION DES MEMBRES ÉLUS ET RÉÉLUS DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE

**27 - 28 MARS 2019
ZANZIBAR, TANZANIE**

PSC/Induction/Rpt. (2019)

PROJET DE COMPTE RENDU



PROJET DE COMPTE RENDU

I. INTRODUCTION

1. Lors de la 32^e Session ordinaire de l'UA, cinq (5) États membres ont été élus au Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) pour exercer un mandat de trois ans, effectif à partir du 1^{er} avril 2019 et qui prendra fin le 31 mars 2022. Conformément à la pratique établie, et ce, depuis le fonctionnement du CPS en 2004, la Commission a organisé du 27 au 28 mars 2019 à Zanzibar, République Unie de Tanzanie, un atelier d'orientation à l'intention des membres nouvellement élus.

2. L'atelier d'orientation a été présidé par S.E Ambassadeur Catherine Muigai Mwangi, Représentante permanente de la République du Kenya auprès de l'UA, en sa capacité de Présidente du CPS pour le mois de mars 2019. Dans son allocution de bienvenue, l'Honorable Haroun Ali Ministre de la fonction [publique et de la Bonne gouvernance à la Présidence de Zanzibar, a souhaité la bienvenue aux participants dans l'île et a salué les efforts déployés par le CPS dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. À sa suite, des observations ont été faites par Ambassadeur Smail Chergui, Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA.

3. L'atelier d'orientation a réuni les membres nouvellement élus que sont l'Algérie, le Burundi et les 10 (dix) autres membres exerçant leur mandat en cours de trois ans que sont l'Angola Djibouti, le Gabon, la Guinée Équatoriale, le Liberia, le Maroc, le Rwanda, la Sierra Leone, le Togo et le Zimbabwe de même que les deux États membres réélus que sont le Kenya, le Nigéria. Il y a avait aussi parmi les participants des fonctionnaires de la Commission de l'UA.

II. PROCEDURES DE L'ATELIER D'ORIENTATION

4. Différentes communications ont été présentées aux participants dans l'ordre qui suit: S.E. Ambassadeur Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, s'est focalisé sur certaines questions stratégiques relatives au travail du CPS, tandis que le Directeur par intérim du Conseil de paix et de sécurité Dr Admore Mupoki Kambudzi a mis l'accent sur l'Architecture de paix et de sécurité de l'UA en abordant son contexte, le Protocole du CPS, ses institutions et les tendances de leur mise en œuvre, le mandat du CPS et les activités du Département de paix et de sécurité. À sa suite, M. Amadou Diongue, Secrétaire par intérim du CPS, a procédé à un aperçu général sur les méthodes de travail du CPS ainsi que de son règlement intérieur tandis que Dr. Alhaji Sarjo Bah, Responsable de la Division Gestion des conflits, de la reconstruction et du développement (CMPCRD) a présenté les activités de la Division.

III. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

5. Suite aux communications, les participants ont eu des discussions extensives au cours desquelles ils ont soulevé d'importantes questions qui exigent des mesures urgentes. Ces questions sont relatives au travail et aux méthodes de travail du CPS ainsi que du soutien de la Commission conformément aux dispositions du Protocole du CPS. Les participants ont convenu de ce qui suit concernant les différents points abordés :

I. Sur la Force africaine en attente (FAA):

- i) Ils ont souligné le besoin de finaliser avec diligence tous les processus relatifs au cadre juridique, au transport aérien stratégique, ainsi qu'aux dépôts logistiques régionaux dans le but d'assurer la capacité de déploiement rapide de la Force ;
- ii) Ils ont salué les progrès jusque-là enregistrés en termes d'amélioration des équipements de la Base logistique continentale de la FAA à Douala au Cameroun. Ils ont aussi félicité le Cameroun d'avoir accueilli la Base ;
- iii) Ils ont encouragé les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits (CER/MR) à mobiliser des ressources au sein de leurs régions respectives dans le but de créer des bases logistiques régionales ;

II. Sur le Fonds de la Paix de l'UA :

- i) Ils se sont félicités des progrès réalisés concernant les contributions financières faites par les États membres ;
- ii) ils ont souligné la nécessité d'accélérer la finalisation de la création des structures de gouvernance du Fonds ;
- iii) Ils ont mis en exergue l'importance de procéder à des mises à jour régulières au CPS et de renforcer la transparence dans la gestion du Fonds ;
- iv) Ils ont aussi réaffirmé la nécessité de mobiliser des soutiens pour la réintroduction auprès du Conseil de Sécurité des Nations unies de la résolution sur le financement des opérations de soutien à la paix en Afrique qui sont autorisées par le Conseil de Sécurité des Nations unies. Ceci sera fait pendant la Présidence de la République d'Afrique du Sud ;

III. Sur la coordination avec les CER/MR :

- i) Ils ont souligné l'importance de l'harmonisation et de la complémentarité des processus de prise de décision entre l'UA et les CER/MR ;
- ii) Ils ont aussi souligné l'importance d'une coordination davantage renforcée entre le CPS et les CER/MR, à travers l'organisation d'interactions annuelles à un niveau approprié. À cet effet, ils ont convenu d'institutionnaliser des réunions d'information régulières avec les CER/MR et d'organiser une réunion consultative en mai 2019 au siège de l'UA en préparation du sommet de l'UA qui se tiendra à Niamey au Niger en juin/juillet 2019 ;

IV. Sur les méthodes de travail du CPS les participants ont convenu de ce qui suit :

- i) Consolidation des décisions des retraites du CPS : Ils ont convenu d'élaborer un manuel consolidé qui incorporera les décisions de toutes les retraites du CPS sur ses méthodes de travail, en se fondant sur les décisions de la retraite de Kigali ;
- ii) Rédaction des documents du CPS : Ils ont souligné la nécessité pour le Conseil de s'approprier de ses documents de travail en s'assurant que les membres du Conseil s'impliquent dans le processus de rédaction ;
- iii) Niveau de participation lors des missions de terrain : Ils ont souligné la nécessité d'avoir un seuil minimum sur le niveau de représentation des États membres dans toutes les activités du CPS, notamment en ce qui concerne les missions de terrain et les réunions ;
- iv) Participation aux séances publiques : Ils ont mis l'accent sur l'importance de la gestion effective du temps lors des séances publiques du CPS. À cet égard, ils ont réitéré le besoin de réduire le nombre d'orateurs afin de permettre au Conseil d'avoir suffisamment de temps pour délibérer et prendre des décisions en huis clos ;
- v) Engagement avec les organisations de la société civile : Ils ont souligné l'impérieuse nécessité de respecter l'intégrité du Conseil et de la confidentialité de ses délibérations. À cet égard, ils ont convenu de la nécessité de limiter et de rationaliser la participation de même que l'implication des organisations de la société civile dans le travail du Conseil. Ils ont proposé d'avoir une réunion consultative avec l'ECOSOC et les organisations de la société civile en août 2019 pour réfléchir et se mettre d'accord sur les modalités et les paramètres de leur collaboration ;
- vi) Communications au COREP par le Président du CPS : Ils ont souligné la nécessité de mettre en œuvre la décision prise quant à la tenue d'exposés réguliers au COREP sur les activités du Conseil de paix et de sécurité à la fin de chaque mois. Ils ont par ailleurs mis l'accent sur la nécessité de toujours avoir des consultations entre le Président mensuel du CPS et celui du COREP dans le but de s'assurer de la synchronisation des activités des deux organes et, ce, pour éviter les conflits ;
- vii) Engagements entre le CPS et la Commission et les Sous-comités adéquats du COREP : Ils ont souligné le besoin de davantage de transparence, entre autres, à travers des interactions régulières entre le Conseil et la Commission, avec

particulièrement le Président de la Commission et le Commissaire à la paix et à la sécurité. Dans le même contexte ils ont souligné la nécessité d'améliorer les synergies de travail entre le Conseil et le Département des Affaires politiques, ainsi que le Sous-comité du COREP sur les Affaires humanitaires, les réfugiés et les Personnes déplacées en interne ;

Bien plus, ils ont souligné la nécessité pour le Conseil d'être informé en temps réel, à travers des apports, des engagements et des activités concernant la paix et la sécurité menés par le Président de la Commission et le Commissaire à la paix et à la sécurité ;

Ils se sont mis d'accord pour strictement adhérer aux dispositions de l'Article 4 du Protocole du CPS relatif au déploiement des envoyés spéciaux et des représentants spéciaux dans le but d'assurer la cohérence et la complémentarité entre les activités du CPS et celles de la Commission ;

- viii) Périodicité de la soumission des rapports a la Conférence de l'UA : En ayant à l'esprit la décision de la Conférence de l'UA de n'avoir qu'une seule Session ordinaire par an, ils ont convenu de préparer le rapport de leurs activités chaque six mois, mais toutefois en soumettant à la Conférence le rapport consolide de six mois précédant la tenue du Sommet.
- ix) Séances trimestrielles d'échange d'information régionale : Ils ont convenu que le Conseil reçoive des informations en provenance des régions sur la situation de la paix et de la sécurité dans le but de lui permettre de faire le suivi des questions relatives à la paix et à la sécurité sur le continent ;
- x) Sous-comités du CPS : Ils ont souligné la nécessité de pleinement redynamiser les autres sous-comités, que sont notamment les Sous-comités sur les Sanctions, le Contreterrorisme, la Reconstruction Post conflit et le développement a l'instar du Sous-Comité des experts et du personnel militaire
- xi) Engagement avec CNUCP : Ils ont souligné la nécessité d'assurer une participation active avec l'éventail complet des acteurs travaillant à la DGCRPC y compris la Commission des Nations unies pour la Consolidation de la paix CNUCP sur les meilleures voies et moyens de soutenir efficacement les pays africains sortant des conflits ;
- xii) Engagement avec le Bureaux de liaison de l'UA, les Hauts représentants et les Envoyés spéciaux : Ils ont mis en exergue le besoin d'évaluer régulièrement le travail des bureaux de liaison de l'UA, des Représentants spéciaux du Président

de la Commission, des Hauts représentants de l'UA, ainsi que des Envoyés spéciaux de l'UA dans le but d'assurer la rationalisation et la meilleure utilisation des rares ressources de même qu'une coordination effective avec le CPS ;

V. CONCLUSION

6. Les participants ont exprimé leur gratitude au Gouvernement de la République Unie de Tanzanie, notamment au peuple et au Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar pour avoir accueilli l'atelier d'orientation et pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité accordés à la délégation du CPS.

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

Peace and Security Council

Induction - Reports

2019-03-28

Report of the Induction Programme for the Newly Elected and Re-Elected Members of the Peace and Security Council of the African Union, 27 - 28 March 2019, Zanzibar, Tanzania.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1590>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)